

RAPPORT N° 05/6-83
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
(EN TOTALITE OU EN PARTIE) DE DIVERSES VOIES

Une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) va démarrer prochainement dans le quartier de Petite-Ile sur des terrains appartenant à la SIDR.

171 familles sont concernées. Certains logements seront réhabilités, d'autres démolis et remplacés par de nouveaux.

Les voies et les réseaux desservant cet ensemble sont aussi en très mauvais état et vont être refaits en totalité.

Pour permettre une nouvelle organisation du parcellaire et du tracé des voies, il convient préalablement de déclasser - en totalité ou en partie - les voies actuelles comprises dans le périmètre de l'opération.

Il s'agit des voies suivantes :

- Rue de la Cayenne,
- Rue Ticoune,
- Rue des Tamarins,
- Rue des Flamboyants,
- Rue des Jacarandas,
- Rue de la Ravine Gentille (en partie),
- Rue de la Caserne (en partie).

L'enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 17 mai 2005, et n'a entraîné aucune objection de la part du public venu consulter le dossier.

Aussi, compte tenu du rapport du Commissaire-Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement des voies précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/6-83
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
(EN TOTALITE OU EN PARTIE) DE DIVERSES VOIES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 avril au 17 mai 2005 ;

Vu le RAPPORT N° 05/6-83 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

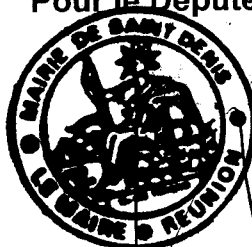
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce le déclassement de la voirie communale - en totalité ou en partie - des voies suivantes :

- Rue de la Cayenne,
- Rue Ticoune,
- Rue des Tamarins,
- Rue des Flamboyants,
- Rue des Jacarandas,
- Rue de la Ravine Gentille (en partie),
- Rue de la Caserne (en partie).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **22 SEP. 2005**

Pour le Député-Maire absent
Le 1er Adjoint



Jean-Jacques MOREL